

MEMORANDUM

CONCERTATION DE LA DIASPORA GABONAISE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Washington
Samedi 28 juillet 2012

RESUME ET PREAMBULE

La diaspora gabonaise des Etats-Unis, réunie en concertation le 28 juillet 2012, et ayant pris acte :

1. des conclusions de la « Rencontre de Paris » du 30 juin au 3 juillet 2012 contenues dans le mémorandum produit à cet effet et proposant la tenue d'une « Conférence Nationale Souveraine » au Gabon au mois de septembre 2012 ;
2. du retrait le 20 juillet du projet de « Concertation Nationale » proposé le 10 juillet 2012 par le Premier ministre du Gabon, M. Raymond NDONG SIMA ;
3. du rejet le 26 juillet 2012 par Ali BONGO ONDIMBA, président illégitime et autoproclamé du Gabon, du projet de « Conférence Nationale Souveraine » souhaité et proposé par l'opposition ;

constate, sans toutefois remettre en cause la finalité du projet de « Conférence Nationale Souveraine », que, par effet mécanique et automatique, ces deux projets citoyens concurrents, du fait de leur retrait et/ou rejet par le régime BONGO/PDG, se retrouvent frappés de caducité dès lors que leurs prémisses, mais aussi leur tenue, supposeraient un consensus national par lequel toutes les composantes de la population gabonaise s'engageraient de manière volontariste et participative dans la remise à plat citoyenne et démocratique de la destinée politique nationale.

Prenant, cependant, acte que le rejet par le régime BONGO/PDG de toute forme de dialogue ne laisse, dans ce contexte, aucun autre choix au peuple gabonais que l'insurrection comme outil de restitution de sa souveraineté à la nation gabonaise, la « Concertation de Washington » :

1. observe que les projets de « Concertation Nationale » et de « Conférence Nationale Souveraine » sont désormais, du fait de ce rejet, caduques vu que le dialogue participatif, inclusif et non-partisan supposé par ces projets ne peut plus, dans ce contexte, valablement répondre à l'impératif d'un dialogue national consensuel sur la démocratisation du pays ;
2. conclut que la seule option et le dernier recours qui reste au peuple gabonais est de s'engager, immédiatement, dans la convocation d'une « Assemblée Constituante Citoyenne » en bonne et due forme.

Le présent mémorandum constitue l'articulation politique des constats, recommandations et propositions de la diaspora gabonaise des Etats-Unis à la nation gabonaise en vue de l'évincement immédiat du régime des BONGO ONDIMBA.

CONCLUSIONS ET RESOLUTIONS DE LA CONCERTATION DE WASHINGTON – 28 JUILLET 2012

PREMISSES ET CONTEXTE

A Paris s'est tenu, du 30 juin au 3 juillet 2012, un meeting qui a rassemblé des leaders de l'opposition politique gabonaise appartenant pour la plupart à l'Union Nationale (parti gabonais dissout le 27 janvier 2011 par le pouvoir bongoïste), des membres de la société civile gabonaise et certains membres de la diaspora gabonaise de France.

De cette « Rencontre de Paris » sont nés l'impulsion et l'initiative politique, qui ont mené au débat politique actuel, celui-là même par lequel les Gabonais réunis à Paris ont proposé la tenue d'une Conférence Nationale Souveraine au Gabon comme voie royale et pacifique de sortie de la crise politique qui secoue le Gabon non seulement depuis le coup d'état électoral d'Ali BONGO ONDIMBA en 2009, mais aussi depuis la Conférence Nationale de 1990, soit vingt-deux années d'un immobilisme politique qui a mené à l'avortement général de la brève expérience démocratique du Gabon. Les résolutions de la « Rencontre de Paris », en sus de l'autopsie générale faite sur les déboires politiques, économiques et sociaux du Gabon depuis 1990, proposaient également un chronogramme qui, si adopté par toutes les parties, y compris le régime au pouvoir, fixaient la tenue de cette Conférence Nationale Souveraine au mois de septembre 2012. Ces résolutions auront également été, sous forme de mémorandum, remises par l'opposition gabonaise à un Conseiller du président français François HOLLANDE le 4 juillet 2012, prenant ainsi à témoin l'Elysée et le parti socialiste français, et ceci en amont de la visite d'Ali BONGO ONDIMBA à François HOLLANDE le 5 juillet 2012.

A cette initiative louable et patriotique de l'opposition gabonaise, Raymond NDONG SIMA, le Premier ministre gabonais, répondait, le 10 juillet 2012, par une contre-proposition appelant l'élite politique gabonaise à une large « Concertation Nationale » sur la gouvernance politique, économique, sociale et démocratique du Gabon. Cependant, dans un communiqué du 20 juillet 2012, NDONG SIMA retirait son offre de « Concertation Nationale », citant l'utilisation abusive que « *certaines organes de presse, des associations et collectifs divers et des partis politiques* » ont choisi de faire du « *communiqué du Gouvernement annonçant le lancement d'une grande consultation nationale portant principalement sur la réforme de l'État* ». S'agissant de la Conférence Nationale Souveraine, NDONG SIMA soulignait qu'il n'était aucunement « *qualifié par la constitution, ni mandaté par le Président de la République pour initier une telle rencontre* ».

Le jeudi 26 juillet 2012, Ali BONGO ONDIMBA, président auto-proclamé du Gabon, rejettait à son tour toute idée de Conférence Nationale Souveraine au Gabon, arguant, par le biais de M. Alain-Claude BILIE-BI-NZE, porte-parole de la Présidence de la République, que « *le Gabon n'est pas un pays en crise, le Gabon ne connaît aucune crise sociale, aucune crise politique, aucune crise institutionnelle. Une conférence nationale ne se justifie pas* ». Le dictateur gabonais renvoyait ainsi la balle dans le camp de l'opposition.

Le 28 juillet 2012, la diaspora gabonaise des Etats-Unis s'est réunie dans le cadre d'une « Concertation » visant à permettre à cette diaspora non seulement de se poser en soutien aux initiatives de l'opposition plurielle tant au Gabon qu'à l'extérieur, mais aussi, en tant qu'acteur incontournable de ces débats, de peser de tout son poids dans l'orientation et la finalité des débats politiques nationaux qui s'annoncent, et ce dans le but de provoquer une alternance politique immédiate au Gabon.

Les résolutions qui suivent en sont la résultante.

DIAGNOSTICS ET CONSTATS

Saluant, dans un premier temps, l'initiative des membres de l'opposition gabonaise qui se sont réunis à Paris du 30 juin au 3 juillet 2012, une initiative qui, au minimum, a le mérite d'avoir déclenché le débat national actuel par lequel l'écrasante majorité des Gabonais demandent désormais la tenue d'une Conférence Nationale Souveraine en vue de l'évacuation définitive de la crise politique qui immobilise le Gabon depuis 1990, les Gabonais de la diaspora politiquement agissante des Etats-Unis, réunis le 28 juillet 2012 dans le cadre de la « Concertation de Washington », acceptent comme juste et font écho à l'analyse générale issue des résolutions de la « Rencontre de Paris ».

Particulièrement, ils acceptent comme justes et appropriés, les diagnostics et constats du mémorandum de Paris qui :

1. décrivent le Gabon comme plongé dans une crise politique profonde et sans précédent du fait du coup d'état électoral qui a vu Ali BONGO ONDIMBA s'imposer aux Gabonais par la fraude et la force militaire en août 2009 ;
2. décrivent les démarches conciliantes, pacifiques et responsables qui ont vu l'opposition gabonaise prendre à témoin la communauté internationale par des mémorandums soumis à Nicolas Sarkozy en février 2010, au Secrétaire Général de l'ONU en juillet 2010, puis à François Hollande en juillet 2012 ;
3. décrivent les multiples propositions de sortie de crise formulées par la société civile gabonaise, propositions qui, à l'instar du mémorandum de sortie de crise de février 2011 présentant 13 points de réforme, ont toutes été ignorées par le régime d'Ali BONGO ONDIMBA ;
4. décrivent la détérioration générale de l'économie gabonaise sous Ali BONGO ONDIMBA, et ce dans un contexte de corruption de plus en plus endémique qui, couplée aux discours irrationnels qui vendent aux Gabonais une « émergence » qui, trois longues années de pouvoir sans partage plus tard, tarde à montrer un seul résultat qui puisse établir le Gabon comme un pays émergent, ajoute à la crise politique actuelle la meurtrissure d'une crise économique qui prive de plus en plus le Gabonais de la subsistance la plus minimale, et ce alors même qu'Ali BONGO ONDIMBA s'offre des villas, de voitures, des yachts et des voyages qui vident les coffres publics des centaines de milliards de dollars qui auraient pu être affectés à la résolution durable de la paupérisation nationale ;
5. décrivent la dérive dictatoriale d'Ali BONGO ONDIMBA qui a non seulement vu le dictateur gabonais, en parfaite violation de la Constitution, se doter de pouvoirs de diktat illimités lors d'une révision unilatérale de la Constitution en janvier 2011, mais aussi balayer, par le biais d'une ordonnance présidentielle en juillet 2011, les derniers maillons de la loi électorale gabonaise. Il s'ensuivit naturellement une hyper-présidence à l'origine des arbitraires qui, ces derniers temps, entêtent Ali BONGO ONDIMBA dans la croyance que le Gabon est une monarchie qui appartient aux BONGO ONDIMBA, monarchie dans laquelle ils peuvent non seulement se passer le pouvoir de père en fils, mais commanditer la mort du Gabon en toute impunité. D'où la série d'arrestations arbitraires qui a vu des étudiants et des journalistes arrêtés et brutalisés, des opposants limités dans leur expression politique et leurs déplacements, des meetings de l'opposition interdits ou brimés par la force policière, des journaux et médias censurés, interdits ou tout simplement fermés, et des partis politiques, à l'instar de l'Union Nationale, dissous.

6. décrivent la forfaiture politique qui a vu l'Etat Bongo/PDG participer tout seul en décembre 2011 à des élections législatives boycottées par l'opposition et le peuple, se retrouvant ainsi avec 114 députés sur les 120 que compte l'Assemblée nationale gabonaise. Du jamais vu dans l'histoire des pays jouissant du pluralisme politique !

Autrement dit, un bilan qui en dit long sur la régression démocratique généralisée du Gabon sous les régimes des BONGO ONDIMBA père et fils, notre pays se retrouvant ainsi avec un multipartisme sans démocratie qui établit désormais le Gabon comme un pays sous parti unique de fait, précisément au vu de l'absence des mécanismes démocratiques censés protéger et promouvoir les droits humains les plus fondamentaux, dont la libre expression, le libre épanouissement et la libre poursuite du bonheur.

A ces constats et diagnostics, la « Concertation de Washington » ajoute les compléments suivants :

1. La crise politique du Gabon, en fait, il ne faut jamais l'oublier, ne commence pas avec les élections volées d'août 2009. Cette crise date de l'avortement de la Conférence Nationale de 1990 qui, par ses manquements et sa naïveté, ont permis aux Bongo de défaire les maigres acquis de cette conférence consultative, préparant ainsi le terrain à la prise en otage du Gabon par Ali BONGO ONDIMBA. Autrement dit, la prise de pouvoir d'Ali BONGO ONDIMBA se situe dans le prolongement naturel du galvaudage de la démocratie gabonaise par l'Etat BONGO/PDG depuis 1990, un galvaudage qui a vu, pendant 22 ans, le tissage d'un système politique fait des fraudes, mensonges, manipulations, brimades et arbitraires qui ont, naturellement, préparé la voie au viol national que furent les élections présidentielles d'août 2009.

2. Les Gabonais, donc, et au vu de ce qui précède, refusent tout processus de « sortie de crise » qui, dans ce contexte pourri, supposerait le maintien au pouvoir d'Ali BONGO ONDIMBA. Un tel processus, il faut le dire, constituerait une démarche antinomique qui irait à l'encontre des aspirations les plus fondamentales du peuple gabonais aujourd'hui, un peuple plus que jamais résolu à tourner définitivement la page des BONGO ONDIMBA au Gabon. Ceci parce que les sorties de crise auxquelles l'histoire politique du Gabon nous a habitués ont souvent supposé des processus négociés qui ont généralement mené à des compromissions par lesquelles on aura continué à faire des BONGO les arbitres du changement au Gabon. Or, l'histoire du Gabon nous apprend que ce qui a, justement, fait l'échec de la Conférence Nationale de 1990 est le fait que l'on ait fait d'OMAR BONGO l'arbitre de ce processus, le situant ainsi automatiquement au-dessus de la Conférence Nationale. La conséquence naturelle en fut qu'Omar BONGO refusa de se conformer à des résolutions qui, non seulement devinrent consultatives et non contraignantes et souveraines comme l'auraient souhaité les Gabonais, mais lui laissèrent également tous les pouvoirs de nuisance qui lui permirent de défaire les acquis de la Conférence Nationale. Ce sont les vestiges de ces acquis qu'Ali BONGO ONDIMBA a, au cours des trois dernières années, fini de d'effacer, définitivement.

Constatant, donc, que rien de bon ne peut arriver au Gabon tant qu'un BONGO ONDIMBA sera au pouvoir, et que le changement au Gabon ne viendra ni par les urnes ni par une action unilatérale de la France, et encore moins par le miracle d'une acceptation de la Conférence Nationale Souveraine par les BONGO ONDIMBA et l'Etat PDG, la « Concertation de Washington » rejette, d'emblée, toute idée de négocier avec Ali BONGO ONDIMBA et son régime autre chose que leur éviction immédiat du pouvoir par le moyen de l'insurrection.

A ce propos, prenant note du retrait par le Premier ministre gabonais de son offre de « Concertation Nationale », et prenant également note du rejet par Ali BONGO ONDIMBA de toute idée de « Conférence Nationale Souveraine » au Gabon, la « Concertation de Washington » déclare que le projet de

« Conférence Nationale Souveraine » souhaité par l'opposition ainsi que le chronogramme en découlant, sont désormais caduques.

DE LA CADUCITE DU PROJET DE « CONCERTATION NATIONALE »

Observant que le projet de « Concertation Nationale » de M. Raymond NDONG SIMA, Premier ministre du Gabon, n'avait aucune chance d'aboutir dans un Gabon réclamant, plutôt, une « Conférence Nationale » en bonne et due forme, il était frappé de caducité dès son annonce par le Premier ministre le 10 juillet 2012. Le retrait de ce projet est donc sans conséquence sur la finalité poursuivie par les forces du changement au Gabon car tout le peuple sait que l'option de la « concertation nationale » a toujours été, il faut le dire, l'échappatoire par laquelle le régime des BONGO a pu, depuis 1990, dérouter les aspirations démocratiques du peuple gabonais. A chaque fois que ce régime a été acculé à l'obligation de négocier une sortie de crise, il a sorti de son chapeau le petit lapin de la « concertation nationale » : Il le fit en 1989/1990 quand le MORENA du (jadis) Père Paul MBA ABESSOLE accula, dans le cadre d'une médiation française, le régime des BONGO à l'ouverture démocratique. Le modèle de « sortie de crise » qui fut alors négocié entre le MORENA et le régime d'OMAR BONGO fut le RSDG (Rassemblement Social-Démocrate Gabonais), c'est-à-dire un avorton d'ouverture qui prévoyait que le Gabon resterait sous le régime du parti unique RSDG, mais avec des tendances et débats pluralistes à l'intérieur. Ce n'est que grâce aux soulèvements étudiants couplés aux revendications multisectorielles et manifestations de rue de la période 1989/1990 que le régime céda pour accepter une conférence nationale que l'opposition, par naïveté, manqua de rendre « souveraine ». Le résultat fut, néanmoins, le ralliement de Paul MBA ABESSOLE aux idéaux de la conférence nationale au moment où les Gabonais assemblés rejettèrent le RSDG pour exiger, à la place, un multipartisme débridé. Son fameux « le RSDG est désormais caduque » lâché en pleine conférence nationale fut le glas qui sonna la fin des prétentions monopartistes du régime des BONGO. Ce qui avait rendu cette finalité possible fut que toutes les composantes de la société gabonaise, y compris les syndicats, avaient politisé leur discours, exigeant la « conférence nationale » et ne donnant de choix à Omar Bongo qu'entre un départ immédiat du pouvoir ou la réforme démocratique.

Le régime des Bongo avait cependant appris sa leçon. Il avait remarqué que l'élite politique gabonaise avait une assez naïve tendance aux compromis et aux raccourcis politiques, qu'ils ne seraient jamais capables de réellement organiser la confrontation politique directe et que, donc, le régime disposerait toujours d'une marge de manœuvre pour « faire semblant » d'évoluer là où, en réalité, il s'évertuerait à reculer et à ramener progressivement le pays au monopartisme de fait, donc à une situation de « RSDG » où opposition et régime joueraient le jeu des apparences sans toutefois faire bouger le curseur de la démocratisation. Le modèle de « sortie de crise » et de « négociation » sur lequel le régime finit par jeter son dévolu devint, ainsi, celui de la « concertation nationale ». Il l'utilisa d'ailleurs avec dextérité dans les 22 années qui suivirent pour désamorcer les crises politiques que traversa le pays. C'est ainsi qu'en 1994, on vit se négocier non seulement une « Paix des Braves » proposée par feu le Maître AGONDJO OKAWE, leader du PGP (Parti Gabonais du Progrès), mais aussi, sous médiation française, les « Accords de Paris », c'est-à-dire la sorte de « concertation nationale » via les élites politiques qui vit le pouvoir des Bongo se renforcer devant une opposition ayant vite fait d'oublier ses revendications en échange du franc électoral et de quelques aménagements de partage du pouvoir. Les accords d'Arambo de 2006 virent le même ballet de « concertations » de l'élite politique nationale accoucher d'une souris démocratique. Depuis, le débat politique tourne en rond au Gabon. On fait semblant d'avancer, puis on recule, puis on se remet à négocier ce qu'on croyait pourtant acquis, et *bis repetita*.

Aucun Gabonais n'était donc prêt à accepter une « Concertation Nationale » commanditée par le régime des BONGO ONDIMBA.

Mais s'il y a une leçon fondamentale à tirer de l'héritage historique de la Conférence Nationale de 1990, c'est que les BONGO ONDIMBA n'ont jamais rien cédé sans y être forcés. Dès lors que la Conférence Nationale de 1990 ne fut obtenue que par la pression qui vint non seulement des manifestations étudiantes, mais aussi de l'intransigeance de l'élite politique et sociale de l'époque, l'on doit accepter tout de suite l'idée que la Conférence Nationale Souveraine souhaitée par les Gabonais cette année ne viendra que par la force combinée de la rue et d'une élite politique et associative déterminée et intransigeante.

DE LA CADUCITE DU PROJET DE « CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE »

La « Rencontre de Paris », en tant qu'événement citoyen, a permis de relancer le débat sur la démocratisation immédiate du Gabon. Comme outil suprême de cette démocratisation, elle a proposé une « Conférence Nationale Souveraine ». Une conférence nationale, dès lors qu'elle serait souveraine, serait en effet la meilleure option de résolution citoyenne d'une crise politique nationale vieille de 22 ans.

Cependant, si l'on part du simple constat selon lequel une « conférence nationale » est avant tout un projet inclusif et participatif et que, dès lors, toute possibilité de tenue d'une « Conférence Nationale Souveraine » au Gabon est, mécaniquement et automatiquement, conditionné par l'acceptation de ce projet par Ali BONGO ONDIMBA et son régime, il s'ensuit automatiquement et mécaniquement que, Ali BONGO ONDIMBA ayant rejeté ce projet, le projet de « Conférence Nationale Souveraine » ainsi que la feuille de route et le chronogramme proposés par l'opposition suite à la « Rencontre de Paris » se retrouvent, automatiquement et mécaniquement, frappés de caducité.

Cette caducité impose, automatiquement, une réaction de l'opposition qui soit de nature à mettre en place un « plan B » visant, coûte que coûte, à imposer cette conférence nationale par tous les moyens, et ce dans les meilleurs délais.

Cependant, dès lors que l'on comprendrait une « Conférence Nationale Souveraine » comme un outil insurrectionnel qui, dans son ultime finalité, ne peut se conclure que par la perte de pouvoir par le régime BONGO/PDG, il était prévisible qu'Ali BONGO ONDIMBA et son régime rejettentraient ce projet. Il n'y aurait, en effet, aucune cohérence, pour un régime dictatorial, à accepter, et encore moins à s'engager dans un processus qui, de toute évidence, ne pouvait se conclure que par sa perte de pouvoir, et ce dans la période de 60 à 90 jours séparant la « Rencontre de Paris » de la fin de la Conférence Nationale Souveraine en fin de mois de septembre.

Autant dire, donc, que le projet de « Conférence Nationale Souveraine » était, lui aussi, frappé de caducité dès le départ. Cela n'enlève cependant pas le fait que, en tant que projet citoyen par excellence, la « Conférence Nationale Souveraine » était à la fois le projet le plus salutaire pour le Gabon, mais aussi le plus irréaliste, voire « utopique ». Salutaire parce que, en fin de compte, c'est le seul projet qui aurait valablement répondu à toutes les problématiques qui immobilisent l'évolution du Gabon depuis 45 ans, et ce si et seulement si la nation tout entière s'accordait sur ce modèle. Une conférence nationale souveraine aurait en effet assuré non seulement une « sortie de crise » négociée, apaisée et pacifique par le biais d'un consensus national impliquant directement toutes les portions du peuple sans exclusive (y compris le régime au pouvoir dès lors qu'il aurait accepté l'inévitabilité de son évincement du pouvoir, quoique dans un contexte qui lui aurait permis de revenir par les voies démocratiques si le peuple le ramenait au pouvoir par le vote démocratique libre), mais était aussi la seule option de sortie pacifique de la crise qui restât aux Gabonais, en dehors du miracle de Jésus-Christ. Cependant, l'option d'une conférence nationale souveraine au Gabon demeurait aussi l'option la plus irréaliste, voire « utopique » parce que trop tributaire de la bonne volonté du régime Bongo/PDG. En d'autres termes, la démarche adoptée par l'opposition supposait que, sans pression de la rue, les Bongo se plieraient, sans y être forcés,

au jeu de la sanction populaire qui, en ces temps de ras-le-bol généralisé, ne manquerait pas de s'abattre sur la conférence nationale et de la transformer en un véritable procès contre les BONGO, les Gabonais n'étant plus disposés à en entendre parler. Sauf naïveté habituelle des conférenciers, bien évidemment. Mais si les leçons de 1990 ont été bien apprises, on ne voit tout simplement pas comment une conférence nationale souveraine au Gabon pourrait se terminer sans proclamation d'évincement immédiat des Bongo et de tenue immédiate d'élections générales anticipées au Gabon.

Or, l'éventualité de voir ce régime céder sans résister était trop maigre, voire trop utopique car les BONGO ONDIMBA et leurs acolytes n'ont jamais su ce que c'était que l'intérêt supérieur de la nation. Ils étaient donc, de nouveau, prêts à biaiser, jongler et rouler dans la farine toute la nation. A la fin, ils ne reculeront que si, en face, se profile un contre-pouvoir oppositionnel fort, sûr de lui et intraitable qui les poussera à la sortie par le pouvoir démocratique de la rue.

LA TROISIEME VOIE : UNE « ASSEMBLEE CONSTITUANTE » CITOYENNE

Qu'est-ce que c'est qu'une « Assemblée Constituante » ?

Une Assemblée Constituante intervient généralement dans les contextes où un peuple, devenu sans Etat opérant suite à l'écroulement inattendu de ses institutions, se réunit, au travers de délégués, pour se doter d'une nouvelle constitution et, donc, d'un nouveau système politique visant au rétablissement de l'Etat. La France dût passer par ce processus d'Assemblée constituante lors de la Seconde Guerre Mondiale quand il fallut reconstituer l'Etat français suite à son abolition par l'Allemagne nazie. Un exemple récent nous vient également de la Tunisie qui, dans le sillage de la chute du dictateur Zine el-Abidine Ben Ali, dût se doter de nouvelles institutions par le biais d'une Assemblée Constituante.

Mais une Assemblée Constituante peut également résulter d'une action révolutionnaire qui en fait, dans ce contexte, un outil insurrectionnel. L'histoire de France sert également ici de référence car les Etats Généraux, convoqués par le roi Louis XVI le 5 mai 1789 pour résoudre la crise socioéconomique dans laquelle les dettes de l'Etat avaient plongé la France, furent rapidement détournés par les députés du Tiers-Etat qui, opposés au roi et aux ordres privilégiés (notamment, le Clergé), refusèrent les réunions séparées qui, jusque-là, avaient caractérisé les Etats généraux convoqués par le roi, imposant, plutôt, que, pour une fois, les trois ordres du peuple (Noblesse, Clergé, Tiers-Etat) se réunissent en Assemblée commune pour discuter de leurs prérogatives respectives. Malgré la résistance du roi et du Clergé, les députés du Tiers-Etat tinrent bon tout le long du mois que durera la crise politique ainsi déclenchée.

L'argument du Tiers-Etat était pourtant de taille, et ressemblait comme deux gouttes d'eau au débat qui nous préoccupe au Gabon aujourd'hui. Selon le système politique français de l'époque, chacun des trois ordres possédait une voix lors des délibérations des Etats généraux: ceci voulait dire que la Noblesse et le Clergé, qui étaient non seulement deux ordres privilégiés du fait de leur complicité avec la monarchie, obtenaient toujours le dernier mot vu que leur alliance leur donnait toujours deux voix, ce qui mettait toujours en minorité les députés du Tiers-Etat qui, pourtant, étaient les représentants de 97% de la population. Ce que les députés du Tiers-Etat voulaient donc déclencher comme débat consistait à demander aux deux ordres privilégiés comment il se faisait que le Tiers-Etat, qui représentait 97% de la population française, se retrouvât avec une maigre voix, donc toujours en minorité face aux deux voix du Clergé et de la Noblesse.

Malgré, donc, les brimades de Louis XVI, qui non seulement fit tout pour éviter que les trois ordres ne se réunissent dans la même salle conformément aux désirs des députés du Tiers-Etat, mais aussi alla jusqu'à leur interdire l'accès à la salle de l'hôtel des Menus Plaisirs où se tenaient les Etats généraux, les députés

du Tiers-Etat décidèrent de se constituer en Assemblée nationale ayant, seule, le pouvoir de consentir l'impôt. Devant la pression du Tiers-Etat, le Clergé finit par céder et à se joindre à eux, commençant ainsi un processus qui allait mener aux grands bouleversements de la Révolution française.

Autrement dit, en se forçant donc à un serment connu dans l'histoire de France comme le « serment de la salle du Jeu de paume » ou « serment du Jeu de paume » tout simplement, un serment par lequel ils juraient « *de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides* », les députés du Tiers-Etat déclenchaient là un processus insurrectionnel par lequel non seulement ils défiaient l'autorité du roi, mais aussi, s'établissaient, dès le 9 juillet 1789, en Assemblée nationale constituante. Autrement dit, le Tiers-Etat, s'était déclaré Assemblée nationale de France le 17 juin 1789, puis, voyant que sa révolution prenait de l'ampleur, se déclara Assemblée nationale constituante le 9 juillet 1789. La prise de la Bastille par le peuple le 14 juillet sonnait ainsi le glas de la monarchie absolue en France. Le pays entrait donc, à partir de là, dans la phase populaire de la Révolution française. Deux ans plus tard, la France avait une nouvelle constitution qui intégrait les principes de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

La leçon à tirer de l'exemple français est donc assez évidente : Les députés du Tiers-état ont refusé de faire du roi l'arbitre de la Réforme qu'ils souhaitaient car ils savaient que la tendance du roi serait toujours de vouloir conserver ses priviléges. Ils lui ont tout simplement imposé la réforme, puis la perte de pouvoir, par le moyen d'une insurrection.

Il s'ensuit donc que le régime des BONGO ONDIMBA ayant refusé la seule option qui eût permis une résolution pacifique et consensuelle de la crise politique nationale, quoiqu'avec la finalité inébranlable de la fin de l'Etat BONGO/PDG, il n'y a plus d'autres options aujourd'hui pour le peuple gabonais de rétablir sa souveraineté. Il lui faut immédiatement se doter d'une Assemblée Constituante Citoyenne qui, se passant de l'arbitrage et de l'agrément du régime BONGO/PDG, s'imposera naturellement et logiquement en tant qu'Assemblée nationale du Peuple, avec la charge spécifique de faire naître, après avoir disqualifié le régime BONGO/PDG qui s'est lui-même exclu du débat citoyen, une nouvelle République dans le sillage même des travaux de l'Assemblée constituante ainsi posée comme outil de prise de pouvoir par et pour le peuple.

Autrement dit, dès lors que le régime BONGO/PDG se sera lui-même disqualifié par son refus du seul outil—la Conférence Nationale Souveraine—qui eût pu lui assurer une sortie honorable, mais certaine, du pouvoir dès la fin de la Conférence Nationale Souveraine et le début de la période de transition, le peuple gabonais n'a aucun autre choix que de prendre, arracher le pouvoir en se restituant à lui même la souveraineté lui volée depuis 45 ans par les BONGO ONDIMBA.

C'est dans le cadre de cette démarche insurrectionnelle et de prise de pouvoir par le peuple et pour le peuple que la « Concertation de Washington » propose la feuille de route qui suit.

FEUILLE DE ROUTE ET CHRONOGRAMME PORTANT CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE CONSTITUANTE CITOYENNE AU GABON

Etant entendu que le Gabon, suite au rejet du projet de « Conférence Nationale Souveraine » par le régime des BONGO ONDIMBA, n'a plus d'autres options que la prise insurrectionnelle du pouvoir par et pour le peuple, la « Concertation de Washington » conclut que l'idée d'une « Conférence Nationale Souveraine » n'a plus tout son sens. Il faut donc passer à la notion supérieure, qui est celle d'une « Assemblée

Constituante » en bonne et due forme puisqu'elle suppose un acte unilatéral du peuple agissant en souverain pour la reprise en main de sa souveraineté.

La force de ce processus « constituant » est qu'il échappe totalement au contrôle du régime et le régime, même s'il le voulait, ne peut l'empêcher. L'opposition peut donc « librement » s'y engager, l'organiser, et ce sur la base du prétexte moral qui veut que tout ayant été essayé, le régime des BONGO ONDIMBA n'a laissé aucun autre choix aux Gabonais que la prise de pouvoir directe par le Peuple et pour le Peuple.

A. PROCESSUS ET CHRONOGRAMME

Dès lors que l'opposition gabonaise s'engagerait résolument et sans états d'âme, par sa propre initiative et indépendamment du régime des BONGO, dans le processus volontariste de la mise en place, de l'organisation et de la convocation d'une Assemblée Constituante au Gabon, la démarche suivante s'imposera d'elle-même :

ETAPE I : MISE EN PLACE D'UN « COMITE D'ORGANISATION ET DE COORDINATION »

La mission de ce Comité d'Organisation et de Coordination (COCOO) sera technique et mécanique. Son rôle sera d'étudier les modalités pratiques de l'organisation et de la convocation des Gabonais à l'Assemblée Constituante et, donc, de produire le canevas démocratique qui sera à même de permettre l'expression et la représentation politique de toutes les couches progressistes du Gabon à l'Assemblée Constituante. Dès lors que ce Comité ne sera qu'un Comité Technique et, donc, naturellement neutre de par la technicité de sa mission, il peut être mis en place dès le mois d'août 2012 et comprendre :

- 5 représentants nommés par les partis politiques selon un mode consensuel lors de réunions conjointes ;
- 5 représentants de la société civile nommés par les associations de la société civile selon un mode consensuel ;
- 5 représentants des syndicats nommés par les syndicats en mode consensuel ;
- 5 représentants du clergé nommés par les dénominations religieuses selon un mode consensuel ;
- 5 représentants de la diaspora nommés selon un mode consensuel par zone géographique du monde (Amériques, Europe, Afrique, Asie, Moyen Orient).

Cette répartition n'étant ici que propositionnelle, n'importe quelle autre configuration pourra être envisagée, sans toutefois remettre en cause le principe de neutralité de ce Comité. Le Comité devrait s'établir dans un bureau à Libreville facilement accessible aux Gabonais.

ETAPE II : DEMOCRATISATION ET ELARGISSEMENT DU DEBAT A TOUS LES GABONAINS

Pour palier à toute tentative partisane visant à détourner le débat national vers une visée partisane ou personnelle, il faut ici très rapidement engager tous les Gabonais dans le processus démocratique en cours. Il suffit ici de se référer au processus de 1990 portant organisation de la conférence nationale. Lors de ce processus, et pour justement permettre l'expression politique de tous les Gabonais qui s'en sentaient le désir, il avait été demandé aux Gabonais de :

- créer des partis politiques : ceci permettait à ceux ayant une vocation politique de s'organiser en vue de participer au débat national par l'entremise de leurs délégués et y apporter leurs contributions ;
- créer des associations, y compris des associations défendant les droits des minorités et des exclus : ceci permettrait à ceux ayant une vocation associative de s'organiser en vue de participer au débat national par l'entremise de leurs délégués et y apporter leurs contributions ;
- congrégation religieuses : ceci permettrait à ces congrégations de s'organiser en vue de participer au débat national par l'entremise de leurs délégués et y apporter leurs contributions ;
- diaspora : quoique manquant comme élément constitutif lors des débats de 1990, la diaspora devra elle aussi prendre part, non pas en tant que diaspora conçue comme un corps monolithique, mais plutôt en tant que groupes qui s'organiseraient librement sous forme d'associations ou autres en vue de leur participation à l'Assemblée constituante par délégués interposés ;
- étudiants : prévoir aussi la participation des étudiants à ce processus ; ils peuvent élire leurs délégués en assemblée générale étudiante et apporter eux-aussi leurs contributions.

Autrement dit, il faudra ici aux Gabonais s'organiser en groupes cohérents pour pouvoir prendre part à ces travaux au travers de leurs délégués. Il faudra donc laisser un temps d'environ deux à trois semaines pour que ces groupes se constituent tant sur le territoire national que dans la diaspora. Pendant cette période de constitution, hormis l'effort éducatif que devra faire le COCOO par des tournées d'explication et d'information à travers le pays, il faudra encourager autant que se peut la tenue de causeries dans les quartiers et les villages et de colloques citoyens et inclusifs dans les villes, de manière à faire passer le message au niveau de toutes les couches de la société gabonaise. Il faut, pour créer un maximum de mobilisation et d'engagement citoyen de toutes les portions du peuple, susciter l'engouement à participer et à s'organiser en groupes capables d'envoyer des délégués à L'Assemblée Constituante. Il faut les encourager à apporter non seulement leur voix, mais aussi leurs propositions en matière de réforme au Gabon. Il n'y a que par ce moyen que l'on pourra pleinement engager le peuple dans le processus insurrectionnel en cours.

Comme en 1990, il ne faudra pas avoir peur du nombre. Il y eut bien, en 1990, près de 300 associations et partis politiques spontanément déclarés, cela n'empêcha pas pour autant la conférence nationale de finaliser ses travaux. Dès lors que, pour une fois en 22 ans, les Gabonais auront l'occasion de s'exprimer librement, il faut faciliter, et non comprimer cette expression par des arrangements qui la limiteraient. Ce processus de constitution des groupes devrait ainsi pouvoir se faire entre deux et trois semaines.

ETAPE III : INSCRIPTIONS

Cette étape concerne principalement l'inscription des divers groupes constitués à l'Etape II ci-dessus au bureau du COCOO.

ETAPE IV : CHRONOGRAMME

A ce niveau, le COCOO produira le canevas qui organisera la séquence des travaux. Le chronogramme épousera ainsi, grossso modo, la démarche proposée par l'opposition dans les résolutions de la « Rencontre de Paris », notamment en ce qui concerne les étapes relatives aux travaux de l'Assemblée Constituante à proprement dit, puis à l'implémentation de ses résolutions. Autrement dit, pour pouvoir établir un tel chronogramme, le COCOO attendra la fin de la période d'inscription des groupes constitués pour élaborer le programme des interventions et le cadrage des travaux. Il devra aussi mettre en place un

Comité de juristes dont la tâche sera de recueillir les déclarations écrites des participants aux fins de les condenser dans le texte constitutionnel qui sortira de l'Assemblée Constituante. Une fois, donc, le canevas terminé et les dates déterminées, le COCOO convoquera les délégués à l'Assemblée Constituante.

ETAPE V : SESSIONS DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

L'Assemblée Constituante organisera ses travaux en trois grandes étapes :

- **Assemblée plénier** : tous les délégués des groupes constitués liront leurs déclarations, qui ne devront pas dépasser 15 minutes chacune. Mais les délégués pourront laisser au bureau du COCOO des déclarations écrites plus longues contenant leurs idées et leurs propositions pour un Gabon nouveau. Cette phase devrait durer plusieurs jours au vu du nombre de délégués attendus ;
- **Commissions Spécialisées** : Une fois l'Assemblée plénier terminée, il faudra organiser les délégués en commissions de travail sur la base de leurs spécialités ou expertises. Chaque commission devra contenir des juristes pour faciliter le transfert des propositions en langage de juriste à même d'intégrer leurs solutions au texte non seulement de la nouvelle constitution, mais aussi à celui des nouvelles lois organiques et autres du pays ;
- **Commissions Juridiques** : Celles-ci se réuniront en troisième lieu pour fondre tous les travaux dans la version finale des textes constitutionnels et autres (nouveau code civil, nouveau code électoral, etc.) ;
- **Commissions Politiques** : Celles-ci se réuniront en parallèle pour préparer les modalités de la Transition Politique au Gabon, transition qui devra rapidement se mettre en place dès la fin de l'Assemblée Constituante ; ceci inclut la préparation du processus référendaire qui verra les nouvelles lois du pays soumises en référendum au peuple pour validation ;
- **Séance Plénier Constitutive et Finale** : elle promulguera les nouvelles lois du pays qui seront soumises au référendum : ceci inclura, bien évidemment, la nouvelle constitution du pays.

Ces travaux pourraient prendre, entre 30 et 45 jours ou plus si nécessaire et, donc, être terminés dès fin octobre ou mi novembre, lançant ainsi le début de la période de transition.

ETAPE VI : DEBUT DE LA TRANSITION

Ici, il s'agira, pour la Séance plénier de l'Assemblée Constituante, de déclarer, dans un premier temps, la dissolution des institutions existantes, puis de nommer, dans un deuxième temps, un Comité National de Transition (CNT) qui sera composé de :

- Un gouvernement de transition de 21 membres maximum qui se chargera de gérer les affaires courantes, de soumettre la nouvelle constitution au référendum et d'organiser les nouvelles élections dans un délai de 6 mois ;
- Une Cour constitutionnelle de transition devant dire le droit durant la période de transition ;
- Une Commission électorale de transition chargée d'organiser les élections sous supervision internationale ;

La plénier de l'Assemblée Constituante elle-même pourra continuer à servir d'Assemblée Nationale de transition en attendant les élections générales six mois plus tard.

ETAPE VII : ELECTIONS GENERALES

Elles devraient être organisées au plus tard six mois après la fin des travaux de l'Assemblée constituante.

La force de ce processus est que c'est un processus que le régime BONGO/PDG ne peut ni contrôler ni stopper, et encore moins empêcher, à moins de décider de mettre en prison les 300 à 500 délégués constituants qui se réuniront. Ce qui est certain c'est que les Gabonais le mettront au défi d'oser le faire.

B. DE LA REFORME

PROCESSUS EN AMONT

- Mise des forces armées et de sécurité sous la tutelle de l'Assemblée Constituante : Dès son établissement, outre le décret de dissolution de l'Assemblée Nationale existante et la création du CNT, l'Assemblée Constituante, en tant que nouvelle autorité de la République, devra entériner un édit appelant les forces de sécurité et toutes les forces armées du pays à ne plus obéir au régime d'Ali BONGO ONDIMBA et, donc, à se mettre à la disposition et au service de l'Assemblée Constituante, donc du peuple. Le nouveau rôle de l'Armée et des forces de sécurité sera de protéger les populations et non de les agresser.

- Principes non négociables : Quoiqu'il arrive, les Gabonais constitués devront ériger, dès le départ, des principes non négociables. Parmi ceux-ci, le départ inconditionnel d'Ali BONGO ONDIMBA et de son régime. Ali BONGO ONDIMBA doit céder le pouvoir au peuple dès la première session de l'Assemblée Constituante. Tout refus de le faire sera considéré comme un acte d'agression, donc de guerre contre le peuple gabonais.

PROJET DE REFORME

La « Concertation de Washington » fait sienne toutes les propositions de réforme émises ici non seulement suite à la « Rencontre de Paris », mais aussi les diverses autres propositions émises depuis 22 ans par la société civile et l'opposition gabonaise, notamment :

- le retour au mandat présidentiel à 5 ans renouvelable une seule fois ;
- le rétablissement du mode de scrutin à deux tours pour toutes les élections politiques nationales ou locales.
- La réforme de la Cour Constitutionnelle, du Conseil National de la Communication, du Conseil Economique et Social et de la Commission Electorale Autonome et Permanente ;
- L'implication de la Société Civile dans toutes les étapes du processus politique ;
- La réforme de Loi électorale et la mise en place de tous les dispositifs permettant la transparence électorale, y compris la biométrie et autres outils statistiques devant permettre le contrôle et la maîtrise des flux démographiques ;
- Le redécoupage de la carte électorale en fonction du poids démographique ;
- La dissolution de toutes les agences ;

- Le rétablissement sans délai de l'Union Nationale ;
- L'arrêt des persécutions et procès politiques ;
- La cessation des mesures répressives contre la presse libre ;
- La création d'une commission d'enquête indépendante sur la gestion de la CAN ;
- La création d'une Commission Tripartite Majorité-opposition et Société Civile en vue la formulation de toutes les propositions de réformes.

Pour les quatrième et dernier points, la « Concertation de Washington » recommande l'ajout de la « Diaspora », des « Syndicats » et des « étudiants » car, il faut désormais, pour tout processus de réforme au Gabon, la représentation, au moins, des 5 groupes que sont le gouvernement, la société civile, l'opposition, la diaspora, les syndicats et les étudiants

Cependant, dès lors que le peuple gabonais se retrouverait forcé, dans le cadre de l'Assemblée Constituante ici proposée, de recourir à l'insurrection comme unique moyen de reconquérir sa souveraineté, l'heure ne serait plus naturellement aux doléances puisque de telles doléances supposeraient un arbitrage d'Ali BONGO ONDIMBA et de son régime. Du coup, de toutes ces idées novatrices et consolidatrices de la démocratie au Gabon, l'on ne retiendra que celles qui touchent à la réforme que les Constituants devront eux-mêmes mener dans le cadre de l'Assemblée Constituante.

Au vu, donc, de la situation insurrectionnelle qui sera celle de l'Assemblée Constituante ;

Au vu, aussi, des excès et abus qui peuvent venir d'un seul homme égaré par l'immoralité, la soif du pouvoir et l'appât de l'enrichissement illicite, précisément comme nous le démontre l'historique d'arbitraires et d'abus résultant des 45 ans passés sous le régime dictatorial des BONGO ONDIMBA, la « Concertation de Washington » ajoute les modalités et propositions suivantes :

1. lors des assises de l'Assemblée Constituante ici proposée, le Gabon devra se départir du système présidentiel pour embrasser pleinement un système parlementaire qui, conformément aux recommandations de la réunion de la Diaspora gabonaise à Bruxelles en mai 2009 :

- réduirait de manière draconienne les pouvoirs du Président de la république, quel qu'il soit, tout en lui enlevant le pouvoir de légiférer par ordonnance ou décret ;
- donnerait au parlement ses pleins pouvoirs de législation tout en transférant au Parlement et au Premier ministre une bonne partie des pouvoirs traditionnellement réservés au Président de la République ;

2. L'Assemblée Constituante devra également entériner :

- la suppression du Sénat et son remplacement par des parlements provinciaux ;
- la suppression du poste de Vice-président de la République ;

Plus particulièrement, et ce toujours sur la base des résolutions de la réunion de la Diaspora gabonaise à Bruxelles en mai 2009, nous proposons :

- que le Premier ministre soit désormais obligatoirement proposé par le parti ou la coalition majoritaire au Parlement ; il doit notamment devenir co-gestionnaire de l'Exécutif, et non plus un simple exécutant des lubies présidentielles ; par ailleurs, nous proposons que le Premier ministre soit désormais responsable devant le Parlement et non devant le Président de la République. Ainsi, seul le Parlement pourra dorénavant démettre le Premier ministre ; il deviendra ainsi une vraie autorité de l'Etat car désormais réellement capable de gouverner, mais sans risque d'inamovibilité. Autrement dit, dans sa gestion quotidienne du pays, une simple motion de défiance ou de censure par le Parlement pourra le désavouer. Ces nouveaux rapports forceront le gouvernement au travail et à l'affirmation de la moralité publique ;

- que les ministres aient désormais obligation de justifier de la gestion de leurs budgets et allocations à la fin de chaque exercice trimestriel non seulement au devant de la Cour des comptes, mais aussi devant le parlement dans le cadre de retransmissions télévisées en direct sur une chaîne publique. Les populations auront ainsi l'occasion de connaître l'utilisation réelle des deniers publics et ce que les pouvoirs publics en font.

- que des amendements soient adoptés qui feront que les cas de vacance temporaire ou définitive du pouvoir soient désormais mieux clarifiés et mieux renforcés ; le Gabon ne doit plus jamais se retrouver dans le type de *no man's land* auquel on a assisté à l'occasion du décès d'Omar BONGO en juin 2009.

- que le renforcement de la Séparation des Pouvoirs soit effectué d'une manière qui verrait l'introduction de multiples contre-pouvoirs, y compris une plus forte affirmation de l'indépendance de la justice, avec notamment l'élection non seulement des Présidents des Cours composant le corps judiciaire du pays, mais aussi de la majorité des membres de ces Cours, y compris le Président de la Cour Constitutionnelle.

- que toute tentative de modification de la Constitution soit rendue plus difficile, et surtout, qu'aucune modification de la Constitution ne soit plus possible au Gabon sans ultimement passer par le référendum. Nous proposons, par ailleurs, qu'un Conseil Suprême résolve désormais, de manière spécifique, les conflits de séparation et d'équilibre des pouvoirs entre l'Exécutif, le Légitif et le Judiciaire.

- que le Référendum devienne plus que jamais arbitre des problématiques politiques qui préoccupent la nation, de manière à garantir le fonctionnement optimal de la République sur la base du consensus national ; nous proposons d'en faire non seulement l'ultime outil de contrôle, de correction et de redressement des actes politiciens nuisibles, mais également un outil de concertation et d'entente nationale capable de donner au peuple plus de voix dans la direction politique, économique, sociale ou culturelle que doit prendre le Gabon.

- que la loi sur les financements des partis politiques soit clarifiée ; il serait inacceptable que des partis riches parce qu'ayant détourné l'argent de l'Etat se retrouvent avec un avantage financier incontournable, gagnant ainsi les élections par le simple fait de son avantage financier ; la seule manière de détruire cet avantage est de créer une loi interdisant aux partis politiques de faire des dons de quelque nature que ce soit aux militants ; seules les collations et/ou repas seraient autorisés dans le cadre de meetings demandant la présence de militants sous le soleil ou pendant des durées dépassant deux heures. De telles collations ne peuvent inclure des boissons alcoolisées ;

- que, dans le cadre de la provincialisation des pouvoirs de l'Etat, les gouverneurs soient désormais élus et qu'il soit effectué une réduction des pouvoirs du gouvernement central par le renforcement de celui des provinces ; ceci se fera par la création de Parlements et de Gouvernements provinciaux, qui joueront directement dans les provinces le rôle jadis supposé au Sénat central (dont nous avons recommandé la

suppression plus haut) ; ces gouvernements provinciaux jouiront d'une allocation minimale de 25 milliards par province, avec ajustement supplémentaire en fonction de la population de chaque province ; les gouvernements locaux pourront ainsi librement décider leur politique économique locale et assurer un développement plus optimal de leurs provinces ; le contrôle des richesses et ressources naturelles restera, bien entendu, la prérogative du gouvernement central qui en assurera la redistribution équitable au travers des budgets provinciaux que le parlement national votera chaque année ;

- que soit instituée, dans le cadre de l'informatisation totale du pays, une police informatique devant assurer presque mécaniquement la transparence au niveau de la gestion des biens de l'Etat, et ce tant au niveau de la gestion de ce patrimoine au niveau des ministères que de l'administration publique en général ;

- que l'âge d'éligibilité aux fonctions électives soit ramené à 18 ans pour les fonctions parlementaires locales ou nationales et à 25 ans pour les hautes fonctions de la République ; il n'y aucune cohérence que des pays démocratiquement avancés permettent à un jeune de 18 ans de se présenter à l'élection présidentielle s'il en a la capacité, et que nous, au Gabon, fixions cet âge à 40 ans ; il faut laisser au peuple gabonais le soin de décider s'il veut élire un jeune de 18 ans au poste de Président de la République ou non.

La liste ci-dessus ne pouvant être exhaustive, mais donnant une idée assez claire de la direction que devront prendre les réformes entreprises par l'Assemblée Constituante, la « Concertation de Washington » ne pourra que saluer les propositions additionnelles qui viendront du peuple lors de la convocation de l'Assemblée Constituante.

CONCLUSION

Comme souligné tout au long de ce document, la « Concertation de Washington » pense que le contexte actuel, du simple fait du rejet par le régime BONGO/PDG du projet de « Conférence Nationale Souveraine » mis sur orbite par l'opposition, est devenu un contexte insurrectionnel qui ne s'accorde plus du tout de la notion de « Conférence Nationale Souveraine ». Sans remettre en cause la finalité visée par ce projet, et saluant, en réalité, l'impératif selon lequel il a fallu, en effet, et nécessairement, passer par ce projet de Conférence Nationale pour mettre le régime BONGO/PDG devant ses responsabilités, la « Concertation de Washington » conclut, simplement, que le refus du régime de se soumettre à l'impératif de la Conférence Nationale Souveraine ne laisse plus au peuple gabonais que l'option supérieure, celle d'une Assemblée Constituante en bonne et due forme.

Autrement dit, le présent mémorandum ne se pose aucunement en contradiction des conclusions et recommandations de la « Rencontre de Paris ». Bien au contraire, il se situe dans le prolongement logique du processus déclenché à Paris, processus ici porté dans son ultime finalité. En d'autres termes, dès lors que le régime BONGO/PDG a rejeté le projet de Conférence Nationale Souveraine, il a forcé l'opposition à mener, de manière unilatérale, les réformes requises. Or, de telles réformes ne peuvent se concevoir que dans le cadre, très technique et obligatoire, d'une Assemblée Constituante devenue, ainsi, l'étape insurrectionnelle ultime et suprême par laquelle un peuple décide de prendre sa destinée en mains.

La « Concertation de Washington » en appelle donc non seulement à l'opposition gabonaise tant au niveau de la diaspora qu'au Gabon, pour lui demander d'adopter, coûte que coûte, le nouveau vocabulaire d'*« Assemblée Constituante »* qui, ici, décrit avec plus de précision l'étape insurrectionnelle à laquelle le régime BONGO/PDG, par son refus de la Conférence Nationale souveraine, force aujourd'hui le peuple gabonais.

Dès lors que, comme nous l'espérons, la nouvelle formulation ici offerte et la feuille de route y afférente viendraient à rencontrer l'assentiment de tous les acteurs politiques, associatifs et autres engagés dans le processus de la refonte, donc de la mise à plat du système politique gabonais, la « Concertation de Washington » recommande la mise sous chantier immédiate de ce processus de restitution de sa souveraineté au peuple gabonais, et ce pendant que le fer lancé dans la flamme par nos compatriotes lors de la « Rencontre de Paris » est encore chaud.

Fait le 28 juillet 2012 à Washington, Etats-Unis d'Amérique

Signataires et Participants :

M. Henri OMVA, Coordonnateur, Plate-forme Citoyenne

Dr. Daniel MENGARA, Président, « Bongo Doit Partir – Modwoam » (BDP-Modwoam)

M. André BOUASSA, Représentant, UPG Amérique du Nord

M. Allhen Allhan AMBAMANY, Secrétaire Général et Porte Parole, UPG USA

M. Franck JOCKTANE, sympathisant, Union Nationale

M. Venant ZUE ESSONO, membre, Plate-forme Citoyenne

M. Raphaël MBADINGA, Président de la Fédération des Diasporas-Nyangu Amériques

Dr. Thierry Abderhamane NGUEMA, membre, Plate-forme Citoyenne

M. Jean de Dieu MICKOUMA, membre, Gabonese-American Council on Human Rights and Good Governance

M. François GOUAHINGA, Société Civile

M. Thierry MIKALA, membre, Plate-forme Citoyenne

M. Hilaire ZE NDONG